

**INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT
DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE**

**États financiers
au 31 mars 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5 - 6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14
Annexe	15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
112, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2X2

T 450 263-2010

Aux administrateurs de
INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT
DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Cowansville
Le 29 juillet 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A118892

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)		
Contribution	482 000	482 000
Surveillance phytosanitaire	327 995	263 654
Subvention salariale d'urgence du Canada	15 000	
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)		12 000
La Mutuelle de formation Détail Québec		75
Projets de développement de secteur	259 972	303 484
Honoraires professionnels - services-conseils	205 094	229 663
Adhésion des membres	182 450	199 865
Déplacements facturés	120 423	125 718
Activités techniques (colloques, cours, cliniques, cahiers)	134 182	100 237
Honoraires professionnels - mandats spéciaux	97 351	65 118
Demandes d'analyses et services divers	25 919	20 374
Produits nets de placements	5 877	10 190
Autres revenus	20 565	5 409
	<u>1 876 828</u>	<u>1 817 787</u>

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Charges		
Assurances	16 502	16 174
Associations techniques et professionnelles	8 558	6 684
Charges locatives	35 865	35 865
Frais de bureau	29 535	29 360
Services et fournitures informatiques	13 256	14 432
Télécommunications	13 176	14 770
Frais bancaires	5 524	4 162
Honoraires professionnels	15 000	22 454
Promotion et publicité	4 979	12 758
Salaires	1 247 315	1 221 890
Charges sociales	157 605	159 145
Activités techniques (colloques, cours, cliniques, cahiers)	49 977	27 907
Demandes d'analyses et services divers	21 742	14 420
Équipements techniques	1 363	2 211
Frais de déplacement	82 781	96 871
Centre de gestion des connaissances	2 439	6 102
Projets de développement de secteur	106 582	81 320
Mandats spéciaux	14 057	23 907
Formation et voyages extérieurs	46 466	40 739
Conseil d'administration et assemblée générale annuelle	6 260	6 690
Créances douteuses		424
Amortissement des immobilisations corporelles	5 245	6 444
	<u>1 884 227</u>	<u>1 844 729</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(7 399)</u>	<u>(26 942)</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	Investi en		2020	2019
	immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 089	582 774	589 863	616 805
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(5 245)	(2 154)	(7 399)	(26 942)
Investissement en immobilisations corporelles	7 375	(7 375)		
Solde à la fin	9 219	573 245	582 464	589 863

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(7 399)	(26 942)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 245	6 444
Variation nette de la juste valeur des fonds communs d'actions canadiennes	<u>4 423</u>	<u>(120)</u>
	2 269	(20 618)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(171 150)</u>	<u>(7 493)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(168 881)	(28 111)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(7 375)</u>	<u>(2 204)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(176 256)	(30 315)
Encaisse au début	<u>764 019</u>	<u>794 334</u>
Encaisse à la fin	<u><u>587 763</u></u>	<u><u>764 019</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Situation financière

au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	587 763	764 019
Comptes clients et autres créances (note 4)	324 986	238 953
Frais payés d'avance	14 245	11 379
	<u>926 994</u>	<u>1 014 351</u>
Long terme		
Fonds communs d'actions canadiennes	30 645	35 068
Immobilisations corporelles (note 5)	9 219	7 089
	<u>966 858</u>	<u>1 056 508</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	248 997	307 495
Produits reportés	103 128	70 886
Apports reportés (note 8)	32 269	88 264
	<u>384 394</u>	<u>466 645</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	9 219	7 089
Non affecté	573 245	582 774
	<u>582 464</u>	<u>589 863</u>
	<u>966 858</u>	<u>1 056 508</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil



Administrateur

Administrateur

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), contribue au développement de l'horticulture ornementale au Québec et assure aux producteurs et aux intervenants de l'industrie un encadrement technico-économique approprié. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du Manuel de *CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Adhésion des membres

L'adhésion des membres est constatée selon les conditions de l'accord entre les parties et amortie linéairement sur la durée de l'adhésion en autant que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Services

Les principales sources de services de l'organisme sont les honoraires professionnels services-conseils, les honoraires professionnels mandats spéciaux, les projets de développement de secteur, les déplacements facturés et les activités techniques. Les produits de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le montant des honoraires est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants facturés ou reçus qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titres de produits reportés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs d'actions canadiennes qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Ameublement et équipement	5 et 10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel technique	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients	242 136	192 763
Projet de développement	79 650	42 990
Apports à recevoir	3 200	3 200
	<u>324 986</u>	<u>238 953</u>

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020	2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	17 047	9 702	7 345	1 564
Matériel informatique	27 834	25 960	1 874	3 743
Matériel technique	12 351	12 351		1 782
	57 232	48 013	9 219	7 089

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % (3,95 %; 5,45 % au 31 mars 2019) et est renégociable le 30 septembre 2020.

Les créances, ayant une valeur comptable de 324 486 \$, sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	88 565	128 789
Salaires à payer	126 597	124 268
Charges sociales à payer	23 397	37 098
Taxes à la consommation à payer	10 438	17 340
	248 997	307 495

Les sommes à remettre à l'État totalisent 33 702 \$ au 31 mars 2020 (53 562 \$ au 31 mars 2019).

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

8 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	88 264	85 418
Montants encaissés	272 000	266 500
Montants constatés aux résultats à titre de produits	<u>(327 995)</u>	<u>(263 654)</u>
Solde à la fin	<u>32 269</u>	<u>88 264</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges des prochains exercices.

Selon la convention du MAPAQ, le montant versé doit servir uniquement au développement des activités de surveillance phytosanitaire. La convention ne précisant pas à quel exercice précis cet apport doit être affecté, un montant est constaté aux produits selon les dépenses encourues durant l'exercice, l'excédent est reporté à l'exercice subséquent.

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'actions canadiennes. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les apports à recevoir et les projets de développement à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les placements en fonds communs d'actions canadiennes exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs d'actions canadiennes, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Annexe A

Résultats Surveillance Phytosanitaire

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Apport du MAPAQ / Surveillance phytosanitaire	327 995	263 654
	-----	-----
CHARGES		
Salaires	140 235	126 460
Charges sociales	18 231	17 072
Honoraires projets de développement de secteur	112 107	65 816
Honoraires mandats spéciaux	23 000	24 703
Arbres de Noël	3 742	5 242
Charges locatives	4 306	3 905
Frais de bureau	3 323	2 933
Formation et voyages extérieurs	5 512	2 549
Honoraires professionnels	1 688	2 245
Centre de gestion des connaissances	805	2 014
Associations techniques et professionnelles	2 091	1 880
Assurances	1 878	1 617
Télécommunications	1 482	1 477
Services et fournitures informatiques	1 491	1 345
Promotion et publicité	560	1 276
Conseil d'administration et assemblée générale annuelle	704	669
Activités techniques (colloques, cours, cliniques, cahiers)	5 529	648
Frais de déplacement	184	307
Frais bancaires	621	416
Amortissement des immobilisations corporelles	506	1 080
	<u>327 995</u>	<u>263 654</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>-</u>	<u>-</u>